



Sous-commission "Préparation du débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie" de la Commission de l'Economie et de la Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 09 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal du 30 juin 2014
2. 6688 Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie
 - Organisation des travaux
 - Etat des lieux
 - Politique énergétique au niveau de la Grande Région
3. Divers

*

Présents : M. Gérard Anzia (remplaçant M. Claude Adam), M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Max Hahn, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Justin Turpel

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Sous-commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal du 30 juin 2014

Le projet de procès-verbal du 30 juin 2014 est approuvé.

2. 6688 Débat d'orientation avec rapport sur l'orientation politique ainsi que le cadre d'action en matière de climat et d'énergie

Organisation des travaux et état des lieux

Monsieur le Président rappelle que la proposition écrite, élaborée par ses soins et discutée au cours de la réunion jointe de la Commission de l'Environnement et de la Commission de l'Economie du 16 juin dernier, reste d'actualité.

Il s'agira en premier lieu d'analyser la situation actuelle moyennant une évaluation de l'efficacité des mesures et instruments existants. Pour mener à bien cette analyse, le Ministère de l'Economie et le Ministère de l'Environnement seront invités à fournir aux membres de la Sous-commission des documents pertinents. Au cours d'une réunion dont la date reste à fixer¹, les représentants gouvernementaux présenteront cette documentation et établiront un bilan et des perspectives en la matière. Dans ce contexte, il serait notamment opportun de procéder à une évaluation des 51 mesures proposées dans le deuxième plan d'action national pour la protection du climat.

Les différents intervenants accueillent favorablement l'idée de rencontrer les deux Ministres responsables et proposent en outre de s'entretenir avec eux sur les points suivants :

- le Partenariat pour la protection de l'environnement et du climat ;
- les différentes mesures dans le domaine du logement ;
- le potentiel de développement de l'énergie éolienne ;
- le bilan de la politique en matière d'application du Protocole de Kyoto ;
- les régimes d'aides financières pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire d'établir un historique de la situation en ne perdant pas de vue les différents processus d'ores et déjà initiés par les gouvernements précédents, le représentant de la sensibilité politique *déi Lénk* insiste également sur l'importance de se fixer des objectifs précis pour le futur et d'examiner les moyens dont on dispose pour aboutir à ces objectifs.

Par ailleurs, Monsieur le Président propose d'organiser un échange de vues avec le STATEC, afin de recevoir de leur part des statistiques et des prévisions environnementales, ainsi qu'un suivi de la consommation énergétique². Cette proposition reçoit l'accord des membres de la Sous-commission.

En outre, Monsieur le Président rappelle qu'un débat d'orientation sur la politique énergétique du Luxembourg a été organisé à la Chambre en date du 14 décembre 2006 (doc. parl. 5619). Il propose aux membres de la Sous-commission de consulter les documents y relatifs, et plus particulièrement l'étude sur les potentiels des énergies renouvelables dite « étude LUXRES ».

A ce sujet, il précise que le programme gouvernemental prévoit que « le Gouvernement réalisera une actualisation de l'étude de potentiel sur les sources d'énergies renouvelables au Luxembourg avec le but d'améliorer le cadre pour la promotion des énergies renouvelables sur notre territoire. Un suivi plus soutenu sera mis en place pour surveiller d'un côté les coûts et l'éventuel surchauffement du marché et de l'autre côté l'efficacité des aides pour être en phase avec l'objectif minimum de 11% d'énergies renouvelables ».

¹ La date du 12 novembre 2014 à 14h00 devra probablement être reportée, pour cause d'engagements internationaux de M. le Président de la Sous-commission.

² La date du 22 octobre à 15h30, initialement envisagée, ne pourra être retenue en raison d'empêchement des responsables du STATEC.

Tout en rappelant l'importance de l'implication de la société civile dans le dossier sous rubrique, Monsieur le Président de la Sous-commission informe qu'un courrier a été envoyé à différents acteurs afin de recevoir des contributions écrites de leur part (voir courrier électronique n°137327). Des débats incluant des représentants de la société civile et dont les modalités devront être définies, seront organisés dans les meilleurs délais.

Dans ce contexte, le représentant de la sensibilité politique ADR regrette qu'il n'ait pas été envoyé de demande de prise de position à Monsieur Francis Massen. Dans ce contexte, comme déjà évoqué au cours de la précédente réunion, il se réserve la liberté intellectuelle d'avoir une approche différente des autres membres de la Sous-commission. Il estime qu'il ne sera vraisemblablement pas possible de trouver un consensus dans ce débat.

Monsieur le Président insiste encore sur le besoin de recourir aux services d'un bureau d'expertise externe, afin de recevoir de sa part l'accompagnement scientifique nécessaire dans le cadre de la préparation du débat d'orientation. Le rôle de ce bureau serait, d'une part, de guider la Sous-commission lors des différentes consultations qu'elle entend organiser et, d'autre part, de la seconder lors de la rédaction des conclusions de son rapport final.

A l'exception du représentant de la sensibilité politique ADR qui estime que le recours à un bureau d'expertise est superfétatoire, les membres de la Sous-commission sont d'avis que la contribution de ce bureau d'expertise externe lui permettrait de rédiger un rapport circonstancié, qui apporterait à la Chambre des Députés une meilleure visibilité sur cet important dossier de la politique climatique et énergétique, ceci notamment dans le contexte de la Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, conférence qui se tiendra fin 2015 à Paris, au moment de la présidence du Conseil de l'Union européenne par le Luxembourg.

Le représentant de la sensibilité politique *déi Lénk* insiste pour que le bureau d'expertise soit choisi avec circonspection.

L'objectif serait d'organiser le débat d'orientation en séance plénière à la Chambre des Députés en mai ou en juin 2015.

Politique énergétique au niveau de la Grande Région

A l'exception de la sensibilité politique ADR, les membres de la Sous-commission se déclarent d'accord avec la proposition de Monsieur le Président d'envoyer un courrier aux membres du Bureau afin de recevoir l'autorisation de déléguer plusieurs membres de la Chambre des Députés pour une rencontre avec des représentants du Sénat et l'Assemblée nationale française.

La Sous-commission estime en effet qu'il serait opportun de s'entretenir avec des représentants du Parlement français dans le contexte actuel de leurs débats sur la transition énergétique. Elle est d'avis qu'il serait judicieux de profiter de ce moment-clé pour rencontrer les commissions parlementaires chargées du dossier et leur exposer des arguments en faveur d'une fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom.

La Sous-commission renvoie à la motion relative au renforcement de l'action gouvernementale en vue de la fermeture définitive de la Centrale nucléaire de Cattenom, qui avait été adoptée à l'unanimité par la Chambre des Députés en date du 27 mars 2012 et à la mission diplomatique luxembourgeoise à Paris qui s'en est suivie le 6 mars 2013.

Dans ce même contexte, un intervenant plaide également pour une démarche similaire envers les autorités belges en vue de la fermeture de la centrale nucléaire de Tihange.

Luxembourg, le 17 octobre 2014

Le secrétaire-administrateur,
Rachel Moris

Le Président,
Henri Kox